



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 avril 2018, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2018-554 modifiant le règlement de zonage n° 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2018-554 modifie le règlement de zonage afin :

- de revoir les conditions d'obtention d'un certificat d'autorisation lors d'un projet d'abattage d'arbres d'essences commerciales dans les zones AF-1 à AF-17 et I-1;
- d'interdire les installations de transfert de matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de La Haute-Yamaska le 15 mai 2018 et il est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Shefford, ce 28 mai 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

**Sylvie Gougeon**